

International Research Booster (IRB)

Appel à candidatures 2026

Direction Générale Déléguée aux Relations Internationales (DGD RI)

Université Grenoble Alpes (UGA)

Mercredi 1 octobre 2025 : Ouverture de l'appel

Lundi 1 décembre 2025 à 23h59 : Clôture de l'appel

Mars 2026 : Démarrage des projets

Introduction

Le dispositif International Research Booster (IRB) financé par le volet RI de l'IDEX est mis en place pour initier ou amplifier les collaborations scientifiques internationales au sein des laboratoires de l'UGA. Il vient compléter les dispositifs de financement UGA existants et peut s'articuler avec d'autres dispositifs de financement extérieurs.

Il est porté par la Vice-Présidence Relations internationales de l'UGA avec l'appui de la Direction Générale Déléguée aux Relations Internationales de l'UGA.

Objectifs de l'appel

- Initier de nouvelles coopérations internationales
- Amplifier une dynamique scientifique émergente avec un partenaire international

L'appel à projets IRB s'adresse à l'ensemble de la communauté scientifique et académique de l'UGA, sans restriction en termes de disciplines ou de méthodologie.

Critères d'éligibilité

Coordination du projet

- Le porteur du projet doit être un membre permanent en activité, chercheur ou enseignant-chercheur d'une unité de recherche au sein des pôles de recherche de l'UGA. Les autres structures (fédérations, plateformes, ...) ne peuvent pas déposer de projet.
- Le porteur ne doit pas être Vice-Président à l'UGA, membre du directoire d'un pôle de recherche, ni du directoire de l'UGA.
- Un chercheur ou enseignant-chercheur émérite ne peut pas être porteur d'un projet.
- Les doctorants et postdoctorants ne peuvent pas être porteur d'un projet.
- Les porteurs ayant bénéficié d'un financement IRB en 2024 et 2025 ne peuvent pas déposer de nouvelle demande en 2026.
- Chaque porteur de projet ne peut déposer qu'une seule demande par an.
- En revanche un porteur de projet ayant bénéficié d'un financement extérieur de type invitations

de professeurs étrangers, congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT), manifestations scientifiques, outils de structuration des partenariats internationaux des organismes nationaux de recherche peut également candidater à une demande d'IRB.

Critères relatifs au projet

- Tous les partenaires internationaux de l'UGA sont éligibles. Cette année, nous encouragerons notamment les projets impliquant un partenariat avec l'Afrique.

Financement

Financement par projet : Entre 2 000 € et 10 000 €

Dépenses éligibles (uniquement en fonctionnement)

Toutes les dépenses doivent obligatoirement servir les objectifs du projet et être dûment justifiées (cf. le tableau Excel détaillant le budget du projet)

- frais de mission (selon le guide du déplacement UGA) : visa ; per diem ; billets A/R ; passeport; vaccination (spécifique liée au projet)
- frais liés à l'organisation de workshops et/ou l'accueil de délégations : frais de bouche ; frais de mission ; réservation de salle
- gratifications de stage
- achat de petit matériel, achat de logiciels, consommables
- frais d'inscription aux conférences et congrès

Dépenses inéligibles

Tout autre type de dépense non listée ci-dessus et en particulier :

- dépenses en masse salariale
- dépenses d'investissement dont matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, etc...)

Durée et période de financement

18 mois du 1 mars 2026 au 31 août 2027

Seules les dépenses du projet avec « service fait » réalisé par le bénéficiaire seront prises en compte par la DGD RI comme dépenses éligibles au projet.

Critères d'évaluation

- Pertinence scientifique du projet
- Justification du choix du/des partenaire(s) internationaux par rapport aux priorités du laboratoire UGA et degré d'implication du partenaire
- Pertinence de la collaboration internationale envisagée au regard de la [stratégie internationale de l'UGA](#)
- Effet levier pour l'UGA et suites potentielles du projet au-delà du financement obtenu
- Faisabilité du plan d'action proposé dans le délai de 18 mois
- Cohérence entre le plan d'action proposé et le financement demandé

À noter qu'en cas de seconde soumission d'un même projet, il sera tenu compte des évaluations de l'année précédente en plus de celles de l'année en cours et de la description des modifications apportées au projet soumis

Soumission des projets

Les porteurs de projets doivent soumettre le dossier via la plateforme de candidature avant la date limite de l'ouverture de l'appel.

La plateforme de dépôt des projets sera accessible à partir du 16 octobre 2025.

Les dossiers peuvent être rédigés en anglais ou en français.

Pièces à joindre au dossier de candidature

- Descriptif du projet incluant l'avis du directeur de laboratoire UGA du porteur
- Lettre d'intention du partenaire international (sans engagement de financement)
- Budget prévisionnel en format Excel et si applicable, détail de co-financement par partenaire international

Calendrier de l'appel

Mercredi 1 octobre 2025 : Ouverture de l'appel

Lundi 1 décembre 2025 à 23h59 : Clôture de l'appel

A partir du 9 février 2026 : Publication des résultats

Mars 2026 : Début de la période de financement des projets retenus

Procédure de sélection des projets

Les dossiers seront étudiés par une commission constituée de membres de la vice-présidence Relations Internationales de l'UGA.

Les demandes seront évaluées sur la base des critères d'évaluation ci-dessus.

La procédure de sélection respectera la charte UGA des bonnes pratiques de déontologie des appels à projets, notamment concernant le traitement des liens d'intérêt.

Mise en œuvre des projets

- Suite à l'acceptation de la demande, un avis d'attribution sera envoyé au porteur de projet détaillant les modalités d'utilisation de la somme financée. Il sera accompagné d'un document sur les dépenses non éligibles (le cas échéant) ainsi que d'un modèle d'état récapitulatif, bilan financier et de rapport final d'activités.
- En cas d'accord sur les termes de l'avis d'attribution et après réception de la copie signée, la somme allouée sera versée en totalité sur le compte du laboratoire de recherche.

Rapport d'activité et état récapitulatif des dépenses en fin du projet

Une fois les actions du projet terminées, le porteur de projet dispose de trois mois pour envoyer l'état récapitulatif des dépenses ainsi que le bilan financier et un rapport décrivant les actions financées et les résultats obtenus. Tous les documents doivent être signés par ses soins

Contact

Pour toute question concernant les modalités de l'appel, s'adresser à la Direction Générale Déléguée aux Relations Internationales (DGD RI)

Email : international-research-booster@univ-grenoble-alpes.fr